



ARRÊTÉ MUNICIPAL  
N° 2024\_0008

PORTANT RÈGLEMENT DE CIRCULATION  
SUR LES SENTIERS DE RANDONNÉE  
SECTEUR DE LA VIE FERRATA

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le



ID : 039-213903073-20240610-AR\_2024\_0008-AR

Le Maire de la Commune de MAISOD,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.2 à L 2215.4 et L 2215-5 ;
- VU le Code de la Route ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire ;
- VU la demande formulée par Terre d'Émeraude Tourisme pour des travaux de purge sur la via ferrata ;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, il est nécessaire de règlementer la circulation sur les sentiers de randonnée du périmètre ;

# ARRÊTE

## ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

À l'occasion des travaux de purge de la via ferrata sous maîtrise d'ouvrage de Terre d'Émeraude Tourisme, la circulation sera règlementée comme suit :

- la circulation sera interdite sur les sentiers randonnées situés en périphérie de la via ferrata comme suit :



## ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire verticale et horizontale sera mise en place et entretenue par l'entreprise procédant à la réalisation des travaux. Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

## ARTICLE 3 :

Les entreprises veilleront à remettre les sentiers en état de sorte qu'ils ne présentent aucun obstacle à la circulation (trou, nid de poule, sable, gravillons ...)

## ARTICLE 4 :

Cette autorisation est valable les 11 et 12 juin 2024 et durant toute la durée des travaux ( 2 jours calendaires).

## ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie, Monsieur le Responsable de la Police Intercommunale, les Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à MAISOD, le 10 juin 2024*

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 039-213903073-20240610-AR\_2024\_0008-AR



*Michel BLASER, Maire*

